

Global Acetate Manufacturers' Association (GAMA)

Siège social de la GAMA
355, avenue Lexington, 15^e étage
New York (New York) 10017
États-Unis

Bruxelles, le 7 avril 2017

Objet : Amendement proposé au projet de loi S-5

Madame, Monsieur,

Je vous écris au sujet de l'amendement au projet de loi S-5 proposé par la Coalition nationale contre le tabac de contrebande.

La Global Acetate Manufacturers' Association (GAMA) est l'association mondiale représentant les fabricants d'acétate de cellulose partout dans le monde.

La GAMA considère que le commerce illégal des produits de tabac est un grave problème et s'est donné pour mission de « lutter contre le commerce illicite de produits du tabac en collaborant de près avec les organismes d'application de la loi et d'autres organismes participant à la chaîne d'approvisionnement, au besoin ».

Par conséquent, la GAMA ne s'oppose pas à la mesure proposée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Alfons Westgeest
Directeur principal

GAMA – Global Acetate Manufacturers' Association